

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 7 octobre 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Simon Brochu.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

**RÉSOLUTION #19-10-127
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION #19-10-128
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 9 septembre 2019;
4. **Rapports mensuels des sous-comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes payables du mois de septembre 2019;
6. **Urbanisme**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure au 308, rue Astle;
7. **Administration**
 - 7.1 Programmation des travaux programme TECQ 2014-2018 – travaux réalisés;
8. **Travaux publics**
 - 8.1 Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;
9. **Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Inspection annuel sur le camion du directeur du service incendie;
 - 9.2 Adoption du plan en sécurité civile municipale;
10. **Loisirs et cultures le**
 - 10.1 Nommer une responsable de la bibliothèque municipale;
11. **Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 9 septembre 2019.

**RÉSOLUTION #19-10-129
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE
MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 9

septembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 7 octobre 2019, soit :

- Adopter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2018;
- Adjudication du contrat de réfection rue McLaren et financement;
- Autoriser les travaux sur le site du Phare;
- Équipements demandés sur le camion du directeur du service incendie;
- Demande de permis en zone PIIA au 308, rue Astle;

La date de la prochaine réunion est le lundi 4 novembre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Une prochaine rencontre aura lieu ce mardi à 19h00 au Centre des Loisirs, tous les citoyens sont les bienvenus. Entre autres il sera question d'une piste cyclable, d'un centre d'interprétation et d'un observatoire et de la protection des oiseaux sur Boule Rock.

4.3 Comité des Loisirs

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 14 novembre prochain à 19h00 au Centre des Loisirs. Bienvenue à tous.

4.4 Comité de la bibliothèque

Mme Catherine Beauchemin est la nouvelle responsable de la bibliothèque municipale. Il y aura de l'animation en lecture avec les enfants du CPE et de l'école l'Envol. La bibliothèque est vivante et pleine de beaux projets à venir.

4.5 Comité d'embellissement

Mme Massé aimerait installer un nouveau treillis et une boîte à fleur au pied du présentoir de la halte municipale. Le comité paiera les matériaux.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-10-130 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de septembre 2019 pour un montant de 107 082.16 \$, adopte la liste des comptes à payer de septembre 2019 pour un montant de 89 792.06 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. URBANISME

6.1 Demande de dérogation mineure au 308, rue Astle.

RÉSOLUTION #19-10-131 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 308, RUE ASTLE**

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour latérale à une distance de 2.50 mètres de la ligne latérale contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul latérale de 3 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 28 VLG.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la recommandation du CCU et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

7. ADMINISTRATION

7.1 Programmation des travaux programme TECQ 2014-2018 – travaux réalisés.

RÉSOLUTION #19-10-132

PROGRAMMATION DES TRAVAUX PROGRAMME TECQ 2014-2018 – TRAVAUX RÉALISÉS

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que,

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION #19-10-133

PROGRAMME D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE La Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve les dépenses d'un montant de 85 342 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Inspection annuel sur le camion du directeur du service incendie.

RÉSOLUTION #19-10-134

INSPECTION ANNUEL SUR LE CAMION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a obtenu de la Société de l'assurance automobile du Québec la confirmation d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec cette autorisation;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de cette autorisation, ce véhicule doit faire l'objet d'une vérification mécanique annuelle dans un point de service accrédité par la SAAQ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de payer les coûts annuels de vérification mécanique du camion du directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

9.2 Adoption du plan en sécurité civile municipale.

RÉSOLUTION #19-10-135

ADOPTION DU PLAN EN SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le coordonnateur en sécurité civile de la MRC de La Mitis en collaboration avec l'administration municipale soit adopté;

QUE le Directeur général de la municipalité soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Nommer une responsable de la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION #19-10-136

NOMMER UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme Catherine Beauchemin comme responsable de la bibliothèque municipale de Métis-sur-Mer à compter du 7 octobre 2019. La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h50 et s'est terminée à 20h00.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #19-10-137
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la présente séance soit levée à 20h00.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier